

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUILLET 2013
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 05 JUILLET 2013**

Séance : 06/ 2013

- 10 conseillers présents
- Madame GALLANT Stéphanie absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur DELAYEN Frédéric
- Messieurs DE JONCKHEERE Alain et THOUILLEZ Patrice

L'ordre du jour était le suivant :

- 06 / 2013 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 06 / 2013 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 06 / 2013 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire**
- 06 / 2013 / 04- * - Demande de subvention sénatoriale pour la construction du pôle école maternelle**
- 06 / 2013 / 05- * - Demande de subvention pour la création d'une garderie périscolaire**
- 06 / 2013 / 06- * - Mise en place d'un panneau 30 km/h Rue Guislain**
- 06 / 2013 / 07- * - Rapport d'activités 2012 Artois Comm**
- 06 / 2013 / 08- * - Modification statutaire d'Artois Comm**
- 06 / 2013 / 09- * - Défense pour le PLU**
- 06 / 2013 / 10- * - Mise en place de boîte pour accueil d'animaux**
- 06 / 2013 / 11- * - Taxe sur l'électricité FDE**
- 06 / 2013 / 12- * - Achat ordinateur pour école**
- 06 / 2013 / 13- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**
- 06 / 2012 / 14- * - Questions diverses**
 - Fonds de concours Artois comm**
 - Fons de compensation artois comm**

06 / 2013 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame PAGES Evelyne se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité

06 / 2013 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

06 / 2013 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président a signé les contrats pour le centre aéré de juillet de

- Mademoiselle LOHEZ Céline, animatrice BAFA
- Mademoiselle BOULINGUEZ Hélène, animatrice BAFA
- Madame BILLET Florence, animatrice BAFA
- Monsieur WAWRZYNOWSKI Pierre, animateur BAFA
- Monsieur LASSELIN Loïc en remplacement de Madame BILLET Florence qui s'est cassé le péroné

- Mademoiselle DELPLACE Constance, aide animatrice
 - Mademoiselle BROU Pauline, aide animatrice
-

06 / 2013 / 04- * - Demande de subvention sénatoriale pour la construction du pôle école maternelle

Monsieur le Président indique avoir rencontré Monsieur le sénateur VANLERENBERGHE, le 24 juin dernier pour discuter d'un financement éventuel lié au projet de l'école. Il apparaît qu'un même projet ne peut être financé à la fois par la réserve parlementaire et la réserve sénatoriale. Monsieur le Président propose donc d'établir un dossier de demande de subvention pour la rue du Moulin, notamment la tranche concernant la borduration et les trottoirs. Monsieur le Président propose donc d'attendre le chiffrage des travaux pour l'autoriser à faire la demande de subvention.

06 / 2013 / 05- * - Demande de subvention pour la création d'une garderie périscolaire

Monsieur le Président signale qu'il a rencontré le docteur-médecin de la PMI concernant la demande de subvention pour la garderie périscolaire. Plusieurs critères devront être respectés, à savoir :

- Barrières, portes pour protéger l'accès de lieux à risques,
- Anti pince doigt aux portes des locaux accessibles aux enfants,
- Prises électriques sécurisées,
- Protection des angles saillants des murs, des arêtes vives des mobiliers, des radiateurs ou appareils de chauffage,
- Entrebâilleurs aux fenêtres situées à portée des enfants,
- Rangement, hors de portée des enfants, des produits toxiques, du matériel dangereux,
- Superficie minimale par enfant : 2 à 3 m²,
- Espaces indépendants pour la pratique de certaines activités par des groupes d'enfants d'âge différent,
- Mobiliers et jeux adaptés, espaces calmes, sécurisants lors de l'accueil, la mise en route des activités des tout-petits,
- 1 cuvette, de taille adaptée, pour 15 enfants,
- Cloisons entre les cuvettes pour le respect de l'intimité,
- 1 lave mains, à hauteur d'enfants, pour 10 à 15 enfants,
- Locaux équipés avec du matériels pour les soins d'hygiène (savon, distributeur de papier, essuie-mains),
- Espaces entourés d'une clôture d'une hauteur de 1 m 50,
- Lieux ombragés, sans végétaux toxiques,

Après avoir listé ces critères, Monsieur le Président indique que de nombreux critères sont déjà pris en compte dans le projet de l'école maternelle et que la surface de la garderie actuelle est de 62 m². On peut donc créer 31 places, ce qui permet de faire une demande de 12 400 €, soit 400 € par place. Monsieur le Président demande ensuite de l'autoriser à faire la demande de subvention auprès du conseil général pour un montant de 12 400 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2013 / 06- * - Mise en place d'un panneau 30 km/h Rue Guislain

Monsieur le Président indique avoir rencontré Monsieur GIBON lors d'une de ses permanences car il se plaint de la vitesse excessive dans la rue Guislain. Monsieur le Président propose donc de mettre un panneau 30 km/h, de prendre un arrêté et d'en avvertir les riverains de cette rue.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2013 / 07- * - Rapport d'activités 2012 Artois Comm

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu dans leur casier le rapport d'activités 2012 d'Artois-Comm. Monsieur le Président donne ensuite quelques chiffres : 9 millions d'€ d'économie au compte de résultat 2012, au niveau du réseau hydraulique, il y a eu pour 4 762 145 € de travaux pour 23 communes concernées en assainissement collectif, 1446 contrôles de raccordement en domaine privé, 331 dossiers de demande de subvention AE AP pour les travaux de raccordement en domaine privé. Pour l'assainissement non collectif il y a eu 220 demandes d'installation ANC, 1156 suivis de travaux, 63 demandes de subvention AE AP pour les travaux de réhabilitation des installations ANS et 172 diagnostics dans le cadre de ventes d'immeuble.

Concernant la lutte contre les inondations, Il y a eu des travaux sur le bassin versant de la Clarence et de la Calonnelle, plan de restauration écologique de la Clarence (3 ans, terminé en 2012), procédure pour la réhabilitation de la Calonnelle pour enlèvement des sédiments et restauration écologique en cours, bassin versant de la LAWE et du fossé d'Avesnes. Montage du dossier concernant la lutte contre les inondations de la Lawe par la création de zones d'expansion de crues à GAUCHIN LE GAL, REBREUVE RANCHICOURT, LA COMTE et GOSNAY FOUQUIERES en cours d'étude par le SYMSAGEL, Artois comm devant prendre le relais courant 2013.

Bilan des opérations de réduction des déchets à la source : baisse de 6.58% entre 2011 et 2012 du tonnage des ordures ménagères, diminution de 2.70 % des poubelles recyclables et de 2.06% au niveau du verre, soit une diminution totale de 5.52 % entre 2011 et 2012. Monsieur le Président précise que ce point est une information au conseil.

06 / 2013 / 08- * - Modification statutaire d'Artois Comm

Monsieur le Président donne lecture du courrier d'Artois comm concernant la fusion entre la communauté d'agglomération de l'Artois et la communauté de commune de Noeux et Environs – avis des communes

Monsieur le Maire rappelle que Le Préfet du Pas-de-Calais a notifié en date du 15 mai 2013, l'arrêté portant création, à compter du 1^{er} janvier 2014, de la Communauté d'agglomération issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération de l'Artois (Artois Comm.) et la Communauté de communes de Noeux et Environs (CCNE).

Les effets de la fusion sur les compétences exercées par la nouvelle Communauté d'agglomération sont les suivants :

- toutes les compétences obligatoires et optionnelles exercées avant la fusion par Artois Comm. et la CCNE seront exercées, sur la base des contenus actuels, par le nouvel EPCI et sur l'ensemble du territoire de ce nouvel EPCI ;
- les compétences optionnelles sont conservées par le nouvel EPCI ou restituées aux communes dans un délai de 3 mois, soit avant le 31 mars 2014 ;
- les compétences supplémentaires sont conservées par le nouvel EPCI ou restituées aux communes dans un délai de 2 ans (d'ici là elles continuent d'être exercées dans les anciens périmètres).

La Communauté d'agglomération de l'Artois a donc décidé d'harmoniser avec la CCNE l'exercice de ses compétences sur l'ensemble du territoire afin de stabiliser les statuts de la nouvelle Communauté d'agglomération.

Par délibération en date du 26 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération de l'Artois a engagé une modification de ses statuts.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite donc le Conseil municipal à se prononcer :

- sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de l'Artois telle que reprise dans le document ci annexé, étant précisé que s'agissant des

- actions menées au titre de l'hydraulique et reprise dans la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement et du Cadre de Vie », sa prise d'effet est différée au 31 décembre 2013 afin d'éviter tout transfert en cours d'année ;
- sur le transfert à la Communauté d'agglomération de l'Artois de la compétence « Actions de valorisation, d'aménagement et de développement du canal d'Aire et du canal de la Haute Deûle, de leurs abords et dépendances, à vocation économique et touristique, paysagère et environnementale, sportive et de loisirs. »
 - la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de l'Artois telle que reprise dans le document ci annexé, étant précisé que s'agissant des actions menées au titre de l'hydraulique et reprise dans la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement et du Cadre de Vie », sa prise d'effet est différée au 31 décembre 2013 afin d'éviter tout transfert en cours d'année ;
 - le transfert à la Communauté d'agglomération de l'Artois de la compétence « Actions de valorisation, d'aménagement et de développement du canal d'Aire et du canal de la Haute Deûle, de leurs abords et dépendances, à vocation économique et touristique, paysagère et environnementale, sportive et de loisirs. »

Monsieur le Président émet des réserves concernant le devenir du SIAAAH, car celui-ci a une efficacité reconnue et démontrée et son périmètre d'action devient de ce fait très restreint. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de délibérer.

Après délibération, les membres du conseil municipal s'abstiennent et demande à Monsieur le Président d'insister sur la compétence restreinte du SIAAAH suite à la reprise de la Loisme dans la compétence d'Artois comm.

06 / 2013 / 09- * - Mémoire en défense pour le PLU

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'une requête a été déposée au tribunal administratif de Lille par Monsieur BRASME concernant l'approbation du nouveau PLU. Ayant 60 jours pour présenter un mémoire en réponse, Monsieur le Président signale qu'il a fait une demande de délai supplémentaire auprès du tribunal étant donné la période de vacances. Celle-ci a été accordée pour 60 jours supplémentaires. Monsieur le Président indique avoir repris contact avec le cabinet INGENIO et Madame QUESTE pour préparer l'argumentaire technique, ce qui sera fait début août. Après avoir questionné M. Alain DE JONCKHEERE qui avait été confronté à la même situation, Monsieur le Président indique avoir appelé la cellule juridique du conseil général pour la rédaction du mémoire dès qu'il aura tout les éléments en sa possession. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de rédiger deux attestations, l'une pour la réunion du conseil municipal en date du 21 décembre 2009 et l'autre pour la réunion du mars 2013 approuvant le PLU, attestations mentionnant que la convocation a bien été envoyée aux membres du conseil municipal dans les délais légaux (au moins 3 jours francs). Monsieur le Président signale que le projet de l'école ne serait pas remis en cause si le PLU devait être annulé, par contre, le projet lié à la ferme de M SENECHAL pourrait l'être. Monsieur le Président signale que Monsieur BRASME remet en cause l'interprétation du SCOT qui en a été faite par le conseil municipal, car sa parcelle n'est pas mise en terrain constructible.

06 / 2013 / 10- * - Mise en place de boxe pour accueil d'animaux

Monsieur le Président donne lecture de la lettre d'Artois Comm demandant aux communes de mettre à dispositions de box d'attente pour les animaux errants durant la période de fermeture du refuge. Monsieur le Président signale que le coût de l'équipement est de l'ordre de 2 000 € 00. Les membres du conseil municipal indiquent que Vieille-Chapelle est une petite commune et qui ne peut supporter cet investissement.

06 / 2013 / 11- * - Taxe sur l'électricité FDE

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que le taux de la taxe locale sur l'électricité perçue par la commune va passer de 8.23 à 8.44 à compter du 01 janvier 2014.

06 / 2013 / 12- * - Achat ordinateur pour école

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MALY qui s'est renseigné pour faire l'acquisition de 10 PC Portable pour l'école. Il explique qu'il a deux devis différents avec soit l'acquisition de PC Toshiba ou soit l'achat de PC HP de meilleure qualité, mais un peut plus cher. Monsieur MALY explique également qu'il faut envisager de faire l'acquisition de souris, ce qui facilite le maniement pour les enfants.

Le premier devis pour PC TOSHIBA s'élève à 3629 € 80 et le second pour les PC HP pour un montant de 4129 € 80.

Monsieur DELAYEN pose la question pour une garantie supplémentaire. Monsieur MALY lui répond qu'il faut compter 70 € supplémentaires par appareil.

Monsieur COLAERT pose la question d'internet si cela se fera par WIFI. Il explique que dans certaines écoles, les parents doivent donner leur consentement pour une connexion WIFI.

Monsieur le Président propose de faire l'acquisition des portables HP pour un montant de 4129 € 80 sans garantie supplémentaire, pour que les enfants puissent en bénéficier dès la rentrée de septembre 2013.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2013 / 13- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats

06 / 2013 / 13.01 : le SIADEBP

Monsieur CRANKSHAW explique qu'il a été question du rapport et qualité de l'eau de l'année 2012. Les créances irrécouvrables s'élèvent à 7 136 € 06, que pour VIEILLE CHAPELLE, la bouche d'incendie de la rue des Clercs n'est plus aux normes

06 / 2013 / 13.02 : Le SICLA

Monsieur MALY signale qu'il va avoir une réunion prochainement concernant le remboursement de l'emprunt.

06 / 2012 / 14- * - Questions diverses

06 / 2012 / 14.01 Fonds de concours Artois comm

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion du 26 juin à Artois Comm, il a été décidé d'attribuer la somme de 40 000 € à la commune pour la création du pôle maternel « école des deux rivières »

06 / 2012 / 14.02 Fonds de compensation artois comm

De même, lors de la réunion du 26 juin, la Dotation Communautaire Solidaire a été fixée à 11 019 € alors qu'il avait été prévu 10 000 € 00 au budget.

06 / 2012 / 14.03 Rallye du BETHUNOIS

Le rallye du Béthunois aura lieu cette année le dimanche 15 septembre avec un départ sur

VIEILLE CHAPELLE au niveau de la Place.

La rue de la Place sera bloquée à partir de 6 H 44 avec une réouverture vers 15 H 00.

06 / 2012 / 14.04 Avenant au contrat « redevance spéciale »

Monsieur le Président signale qu'il a reçu en date du 01 juillet un avenant au contrat « redevance spéciale » des ordures ménagères payées par la municipalité pour la Mairie et l'Ecole, ainsi que pour le Foyer.

Le montant de la redevance sera de 1043 €40 pour l'Ecole et la Mairie et de 2184 € 00 pour le foyer.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal pour l'autoriser à signer ces avenants.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2012 / 14.05 DETR 2013 pour la construction du pôle maternel « Ecole des deux rivières »

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Madame la Sous Préfète, qui signale que le dossier doit être réputé complet avant le 13 septembre. Pour cela, il faut que la commune est signée les actes d'engagement et fournie le plan de financement reprenant le montant définitif de l'opération ainsi que la délibération l'approuvant si le montage financier a été modifiée. Monsieur le Président signale que parution au BOAMP est lancée depuis vendredi dernier et que les dossiers doivent être déposés en Mairie pour le 23 août 12 H 30. La réunion d'ouverture des plis est programmée pour le lundi 26 août à 18 H 00. La décision définitive pourrait se faire soit le vendredi 30 août ou le lundi 2 septembre. Monsieur DELAYEN pose la question pour les préfabriqués, Monsieur le Président lui indique qu'ils seront réutilisés car ils sont encore en bon état et que la pose des plots du futur emplacement a été pris en compte dans le DCE.

06 / 2012 / 14.06 Permis de construire pôle école

Monsieur le Président indique que le permis de construire pour la construction du pôle maternel a été déposé le 13 juin et qu'une demande de pièces complémentaires a été faite par la DDTM. Il faut fournir un nouveau plan de masse indiquant la possibilité aux véhicules de pompiers ou de la collecte des déchets de pouvoir faire demi-tour.

Il faut soit prévoir la démolition du local de la chaudière adossé à la Mairie car il n'y a pas trois mètres entre les nouvelles classes et ce local, soit revoir les limites du nouveau bâtiment. Actuellement, il y a deux chaudières (une pour l'école, une pour la mairie), il serait donc prévu de les remplacer par une chaudière à condensation préconisée par le RT 2012. Monsieur le Président signale qu'il peut demander une subvention à l'ADEME pour ce type de chaudière (30% ou 50%).

Il faut prévoir quelques parements de brique sur les façades ou argumenter correctement le fait que les façades soient en crépi. La notice descriptive est donc à refaire et il faudra joindre le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique prévu par l'article R. 111-20-1 du code de la construction et de l'habitation.

Monsieur le Président signale que ces différentes pièces ont été demandées à Monsieur LEMAY TOULOUSE.

Monsieur DELAYEN demande s'il serait possible de refaire une réunion avec la présentation définitive de l'école. Monsieur le Président indique qu'il est tout à fait d'accord, mais qu'il vaudrait mieux attendre que les ordres de service soient signés avec les entreprises pour présenter une configuration qui soit la plus proche de la version définitive (sans variante). Cela pourrait donc être fait courant du mois de

septembre.

06 / 2012 / 14.07 DCE de la Ferme de Monsieur SENECHAL

Monsieur le Président signale que le DCE lié à la restauration de la toiture de la ferme Sénéchal est parue au BOAMP et que la remise des plis peut se faire jusqu'au 6 septembre 12h30. L'ouverture des plis pourrait se faire le lundi 9 septembre à 18 H 00.

06 / 2012 / 14.08 Rencontre avec l'inspecteur de l'académie

Monsieur le Président signale qu'il a rencontré M. FONTAINE, inspecteur de l'académie avec Madame MOREL pour discuter de l'évolution de l'école et des projets d'investissement sur la commune liés à l'école. Les effectifs pour la rentrée de septembre 2013 devraient être de 49 enfants, par contre en septembre 2014, on devrait enregistrer 9 départs. Monsieur le Président a exposé le futur projet de lotissement qui laisse espérer une augmentation de la jeune population. Il serait dommage d'avoir une fermeture de classe l'année où on inaugure le pôle maternel. Monsieur l'Inspecteur a demandé de rédiger un courrier qui reprend toutes ses explications et il le fera parvenir à la Direction de l'Académie de LILLE. Monsieur le Président signale que Madame KAZMAREK pourrait être remplacée par un enseignant venant de VIOLAINES si celui-ci n'obtient pas le poste qu'il désire. Monsieur le Président a demandé le maintien de Madame KAZMAREK sur le poste de VIEILLE CHAPELLE.

06 / 2012 / 14.09 Résine à l'Espace Avenir

Monsieur le Président indique avoir signé le devis pour mettre la résine sur le sol de l'entrée, les cuisines, les douches et au bar. L'entreprise CASA doit intervenir 4 jours, du 19 au 22 août. Monsieur le Président demande qui peut être disponible la semaine auparavant pour débarrasser les locaux et remettre en place juste avant la location du 24 août.

06 / 2012 / 14.10 Canoë

Monsieur MALY signale que Monsieur GODART a été recontacté par le comité des fêtes d'Essars pour le week-end du 31 août et du 1^{er} septembre pour refaire une descente en canoë comme l'an dernier.

06 / 2012 / 14.11 PPRI

Monsieur WALLE signale que la commune doit émettre un avis au sujet du nouveau PPRI, c'est Monsieur COUSIN et Melle VITOSKI qui s'occupe de ce dossier au niveau de la DDTM d'ARRAS.

06 / 2012 / 14.12 Location Espace Avenir

M. Freddy CHRANKSHAW signale que lorsque l'Espace Avenir est loué, les enfants jouent sur la berge de la LAWE et cela est dangereux. Il propose de mettre un panneau qui rappelle aux parents qu'ils doivent surveiller leurs enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15